



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élus locaux

Question écrite n° 83569

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales de lui faire connaître pour l'année 2004 le montant global des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil de Paris en cumulant les indemnités au titre du conseil municipal et du conseil général.

Texte de la réponse

L'examen des documents budgétaires de la ville et du département de Paris fait apparaître les montants suivants au titre de l'article 6531 : indemnités des maires, adjoints et conseillers.

	COMPTE administratif 2004	COMPTE administratif 2005	BUDGET primitif 2006
Ville de Paris	5 751 485,74	5 804 416,18	5 930 000
Département de Paris	4 922 757,01	4 947 471,55	5 060 000

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83569

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 632

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 801